Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-oia — Organisation du poste de travail — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-oia-ucp1---organisation-du-poste-de-travail-08013873**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Préparer le poste pour OF-241
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Contrôler une réception et transmettre les écarts
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

28.0 points

Étude professionnelle 1 — Préparer le poste pour OF-241

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4

> À partir de D1, calculez la masse totale de produit prévue pour OF-241. Présentez l'opération et l'unité.

D1 donne 18 kg de purée de pomme et 12 kg de purée de poire. La masse totale prévue est la somme de ces deux quantités : 18 kg + 12 kg.

RÉPONSE À RETENIR

La masse totale prévue pour OF-241 est de **30 kg de purées**.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Calculez le nombre de contenants de purée de pomme et de purée de poire à préparer selon les formats indiqués dans D1. Présentez séparément les deux calculs.

Pour chaque purée, je divise la masse prévue par la masse contenue dans un contenant, selon les formats de D1 :

- Purée de pomme : 18 kg ÷ 6 kg par contenant = 3 contenants.
- Purée de poire : 12 kg ÷ 4 kg par contenant = 3 contenants.

RÉPONSE À RETENIR

Il faut préparer **3 contenants de purée de pomme** et **3 contenants de purée de poire**.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Citez les six éléments de matériel prévus pour le poste P-04 dans D1.

D1 énumère six éléments à préparer pour le poste P-04. Les deux bacs alimentaires constituent un élément de la liste, avec une quantité de deux.

1. Une table de travail.
2. Une balance.
3. Deux bacs alimentaires identifiés.
4. Un chariot de transfert.
5. Une remplisseuse de pots.
6. Un support de bobine d'étiquettes.

RÉPONSE À RETENIR

Les six éléments prévus sont : la table de travail, la balance, les deux bacs alimentaires, le chariot de transfert, la remplisseuse de pots et le support de bobine d'étiquettes.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> En utilisant D1 et D2, classez chacun des six éléments de matériel comme disponible ou à signaler. Pour tout

élément à signaler, indiquez l'observation qui justifie ce statut.

Je rapproche les six éléments prévus dans D1 de leurs statuts dans D2. Les classements ci-dessous reprennent uniquement les informations fictives de la fiche, sans prétendre qu'un contrôle réel a été effectué.

Élément prévu	Classement	Observation justificative
Table de travail P-04	Disponible	Une table est indiquée disponible et notée propre et sèche à 05 h 50.
Balance B-2	Disponible	Une balance est indiquée disponible et utilisable pour la préparation.
Deux bacs alimentaires	Disponibles	Deux bacs sont indiqués disponibles et nettoyés selon la fiche interne ; des repères sont disponibles pour identifier pomme et poire.
Chariot de transfert T-2	Disponible	Un chariot est indiqué disponible et rangé dans la zone matériel.
Remplisseuse de pots F-1	Disponible pour la préparation	Elle est indiquée disponible pour préparation ; son état externe est noté propre. Aucun démarrage n'est demandé.
Support d'étiquettes H-1	À signaler, indisponible	La molette de verrouillage manque ; le support est indiqué indisponible dans ce cas.

La consigne de D1 interdit de remplacer de sa propre initiative un matériel indisponible. Il faut donc consigner et signaler l'indisponibilité de H-1 et son effet sur la préparation.

RÉPONSE À RETENIR

Cinq éléments sont indiqués disponibles pour la préparation. Le support H-1 est **à signaler et indisponible**, car sa molette de verrouillage manque.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

Pour les pots, les couvercles et les étiquettes, calculez la quantité à préparer en appliquant la majoration interne de 12 % et l'arrondi à l'unité supérieure indiqués dans D1. Présentez les trois résultats avec leurs unités.

D1 demande de majorer la quantité commandée de 12 %, puis d'arrondir à l'unité supérieure. Le besoin de base est de 240 unités pour chacun des trois emballages, puisqu'il faut un pot, un couvercle et une étiquette par unité commandée. Pour chacun, le calcul donne 240 × 1,12 = 268,8 unités ; l'arrondi à l'unité supérieure donne 269 unités.

- Pots : 269 unités.
- Couvercles : 269 unités.
- Étiquettes : 269 unités.

La majoration de 12 % est une consigne interne fictive de ce scénario, et non une valeur réglementaire.

RÉPONSE À RETENIR

Quantités à préparer selon D1 : **269 pots, 269 couvercles et 269 étiquettes**.

Question 1.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

Calculez le nombre de cartons nécessaires à la commande, puis le nombre total à préparer en ajoutant les deux

> cartons de réserve prévus dans D1.

Chaque carton contient 12 pots. Pour conditionner les 240 pots commandés, le nombre nécessaire est 240 ÷ 12 = 20 cartons. D1 demande ensuite d'ajouter deux cartons de réserve : 20 + 2 = 22 cartons à préparer au total.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il faut **20 cartons** pour la commande et **22 cartons au total**, réserve comprise.

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Comparez les besoins calculés en E1-Q2, E1-Q5 et E1-Q6 aux stocks de D2. Pour chaque matière première et chaque type d'emballage, indiquez si la quantité suffit. Pour chaque stock insuffisant, calculez le manque en unités ou en contenants.

Je compare les besoins calculés aux stocks de D2, comme le demande la question. Les étiquettes de RE-17 ne sont pas ajoutées au stock disponible de D2 : D3 les place en zone Q tant que le responsable n'a pas donné de suite.

Élément	Besoin	Stock indiqué en D2	Conclusion et calcul du manque ou de la marge
Purée de pomme	3 contenants	4 contenants de 6 kg	Suffisant ; marge de 1 contenant.
Purée de poire	3 contenants	4 contenants de 4 kg	Suffisant ; marge de 1 contenant.
Pots de 125 g	269 unités	300 unités	Suffisant ; marge de 31 unités.
Couvercles compatibles	269 unités	280 unités	Suffisant ; marge de 11 unités.
Étiquettes ET-PP	269 unités	250 unités	Insuffisant ; manque de 19 unités dans le stock D2.
Cartons CART-12	22 unités, réserve comprise	24 unités	Suffisant ; marge de 2 unités.

La quantité suffisante d'un approvisionnement ne rend pas disponible un matériel indiqué comme indisponible : H-1 reste à signaler.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les stocks de D2 suffisent pour les deux purées, les pots, les couvercles et les cartons. Le stock d'étiquettes est insuffisant de **19 étiquettes**. Indépendamment des quantités, le support H-1 est indisponible.

Question 1.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Rédigez une liste de contrôle, dans un ordre cohérent, des vérifications à effectuer avant de déclarer le poste prêt. Elle doit couvrir la version de l'ordre, le matériel, l'identification et les quantités des matières premières et des emballages, ainsi que la consignation d'une anomalie. Ne donnez aucune instruction de démarrage ou de réglage

d’une machine.

Liste de contrôle avant de déclarer le poste prêt, dans l’ordre cohérent proposé par D1 :

1. Prendre connaissance de l’ordre et vérifier la référence OF-241, le produit compote poire-pomme nature, la quantité commandée de 240 pots de 125 g, le lot CP241 et la version V2 indiquée comme validée dans le cas.
2. Comparer les matériels prévus à D2 : table P-04, balance B-2, deux bacs identifiables, chariot T-2, remplisseuse F-1 et support H-1. Relever les statuts indiqués. Consigner et signaler l’indisponibilité de H-1, dont la molette de verrouillage manque ; ne pas le remplacer de sa propre initiative. Ne pas démarrer ni régler une machine.
3. Vérifier pour chaque matière première la désignation, le lot et la quantité : purée de pomme, lot A18, 3 contenants de 6 kg ; purée de poire, lot P07, 3 contenants de 4 kg. Maintenir les contenants identifiables par produit et par lot.
4. Vérifier les références, lots et quantités des emballages : 269 pots POT-125, lot CUP-51 ; 269 couvercles COV-125, lot LID-44 ; 269 étiquettes ET-PP et 22 cartons CART-12, réserve comprise. Comparer ces besoins aux quantités de D2 : le stock d’étiquettes LAB-30 est de 250 unités, soit 19 de moins que le besoin. Distinguer ces étiquettes du lot reçu via RE-17, qui reste en zone Q en raison des écarts signalés en D3.
5. Consigner les anomalies et indisponibilités, puis les transmettre au responsable. Au vu des informations fournies, ne pas déclarer le poste prêt tant que les écarts qui affectent la préparation n’ont pas reçu de suite appropriée. Cette liste porte sur la préparation, sans instruction de démarrage ou de réglage.

RÉPONSE À RETENIR

Le contrôle porte sur OF-241 V2, les matériels, les identifications et les quantités des matières premières et emballages, puis sur la consignation et la transmission des écarts. D’après D2, le support H-1 est indisponible et le stock d’étiquettes présente un manque de 19 unités ; le poste ne peut donc pas être déclaré prêt sans suite appropriée.

Étude 2

26.0 points

Étude professionnelle 2 — Contrôler une réception et transmettre les écarts

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Pour les étiquettes reçues, calculez l'écart entre la quantité attendue sur RE-17 et la quantité comptée. Précisez s'il s'agit d'un manque ou d'un excédent.

RE-17 annonce 30 étiquettes et le comptage à la réception en relève 28. Je soustrais la quantité comptée à la quantité attendue : 30 − 28 = 2.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il y a un **manque de 2 étiquettes** par rapport à RE-17.

Question 2.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le total arithmétique des étiquettes du lot LAB-30 recensées en D2 et des étiquettes comptées à la réception en D3. Comparez ce total au besoin de préparation calculé pour les étiquettes et calculez l'écart numérique.

Le total arithmétique demandé additionne les 250 étiquettes du lot LAB-30 recensées en D2 et les 28 étiquettes comptées à la réception en D3 : 250 + 28 = 278 étiquettes. Le besoin de préparation calculé en E1-Q5 est de 269 étiquettes. La différence est 278 − 269 = 9 étiquettes en plus. Ce calcul compare les quantités recensées et ne valide pas l'utilisation des étiquettes reçues.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Total arithmétique recensé : **278 étiquettes**. Écart par rapport au besoin de 269 : **9 étiquettes en plus**.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Comparez les étiquettes reçues au ticket RE-17 selon les deux critères documentés : quantité et lot. Indiquez précisément chaque écart.

Je compare séparément les deux critères documentés dans RE-17 :

- **Quantité :** 30 unités étaient attendues et 28 ont été comptées ; 30 − 28 = 2 unités manquantes.
- **Lot :** le lot attendu est LAB-31, tandis que le marquage observé est LAB-13. Les deux indications ne concordent pas.

La référence ET-PP est celle annoncée pour les étiquettes, mais cela ne corrige ni l'écart de quantité ni l'écart de lot.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les étiquettes reçues présentent deux écarts à RE-17 : **2 unités manquantes** et un lot marqué **LAB-13 au lieu de LAB-31**.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Pour les étiquettes et les cartons reçus, indiquez la zone de destination prévue par la consigne interne de D3.

> Justifiez séparément le statut de chaque article à partir des observations du tableau.

Selon D3, après comparaison, un article conforme va en zone M et un article présentant un écart va en zone Q.

- **Étiquettes ET-PP : zone Q, « à vérifier ».** Les 28 unités comptées ne correspondent pas aux 30 attendues et le marquage LAB-13 ne correspond pas au lot LAB-31 attendu. Elles ne sont pas considérées comme disponibles tant que le responsable n'a pas donné de suite.
- **Cartons CART-12 : zone M, « stock disponible ».** Les 4 cartons comptés correspondent aux 4 attendus et la référence CART-12 est visible ; aucun écart n'est rapporté.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les étiquettes reçues doivent rester en **zone Q** ; les cartons conformes peuvent aller en **zone M**.

Question 2.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Expliquez pourquoi le total arithmétique calculé en E2-Q2 ne suffit pas, à lui seul, à conclure que toutes les étiquettes reçues sont utilisables pour préparer l'ordre.

Le total de 278 est une addition arithmétique des 250 étiquettes recensées en D2 et des 28 unités comptées à la réception. Il ne tient pas compte du statut d'utilisation des articles. D3 indique que les étiquettes reçues présentent un écart de quantité et un écart de lot ; elles restent en zone Q et ne sont pas considérées comme disponibles tant que le responsable n'a pas donné de suite. Il faut aussi distinguer le lot LAB-30 du stock D2 du lot LAB-13 observé à la réception, alors que RE-17 attend LAB-31.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le total arithmétique ne constitue pas une validation d'utilisation : les étiquettes reçues restent en zone Q et indisponibles dans ce cas tant que le responsable n'a pas donné de suite.

Question 2.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir de l'observation du chariot dans D3, identifiez l'élément qui ne correspond pas à OF-241. Indiquez quelle consigne de D3 interdit de le réaffecter de votre propre initiative.

L'élément qui ne correspond pas à OF-241 est la bobine entamée d'étiquettes « pomme-cannelle » observée sur le chariot, dans un bac bleu identifié « retour à vérifier ». OF-241 concerne une compote poire-pomme nature. D3 précise que si un élément n'est pas attribué clairement, il faut le signaler au responsable plutôt que de le réaffecter soi-même. La bobine ne doit donc pas être attribuée de sa propre initiative à l'ordre en cours.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La bobine entamée d'étiquettes « pomme-cannelle » ne correspond pas à OF-241. Elle doit être signalée au responsable et ne doit pas être réaffectée par l'opérateur.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez une transmission courte au responsable de poste mentionnant RE-17, l'écart de quantité, l'écart de lot et la zone où les étiquettes doivent rester selon la consigne interne. N'inventez pas de décision du responsable.

Transmission au responsable de poste :

> Bonjour, concernant le ticket RE-17 pour OF-241, 30 étiquettes ET-PP étaient attendues, lot LAB-31, et 28 ont été comptées. Il manque donc 2 étiquettes. Le marquage observé est LAB-13 au lieu de LAB-31. Selon la consigne interne, les étiquettes reçues doivent rester en zone Q « à vérifier » et ne sont pas considérées comme disponibles dans l'attente de votre suite. Je n'ai pas modifié le ticket ni le lot.

Cette transmission communique les constats et le statut prévu, sans inventer une décision du responsable.

RÉPONSE À RETENIR

La transmission mentionne RE-17, le manque de 2 unités, l'écart de lot LAB-13/LAB-31 et le maintien des étiquettes en zone Q.

Question 2.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Proposez trois vérifications documentaires ou d'organisation à reprendre avant de déclarer la préparation prête, en tenant compte des écarts de réception et de l'observation du poste. Expliquez pourquoi OF-241 V2 reste la référence tant qu'aucune instruction du responsable n'a été donnée.

Avant de déclarer la préparation prête, trois vérifications documentaires ou d'organisation sont à reprendre :

1. **Tracer et maintenir le statut des étiquettes RE-17 :** consigner les 28 unités comptées au lieu des 30 attendues et le marquage LAB-13 au lieu de LAB-31 ; vérifier que ces étiquettes restent identifiées en zone Q et ne sont pas comptées comme disponibles avant la suite du responsable.
2. **Rapprocher le besoin et les emballages disponibles :** le besoin est de 269 étiquettes, tandis que D2 ne recense que 250 unités du lot LAB-30, soit un manque de 19 dans ce stock. Ne pas ajouter les unités en zone Q au stock disponible. Vérifier également que les 4 cartons reçus correspondent aux 4 attendus et les orienter en zone M selon la consigne. Consigner aussi que le support H-1 est indisponible, sans chercher à le remplacer de sa propre initiative.
3. **Vérifier l'identification et la séparation au poste :** maintenir la bobine « pomme-cannelle » dans son statut « retour à vérifier », ne pas la réaffecter à OF-241 et signaler au responsable tout doute d'attribution. Vérifier que les emballages destinés à l'ordre en cours sont identifiés et séparés de ceux d'un autre produit.

OF-241 V2 reste la référence parce que D1 indique cette version comme validée dans le cas et précise que l'ordre ne doit pas être modifié sans accord du responsable. D3 demande également de ne pas changer l'ordre de fabrication. Les écarts de réception ne constituent donc pas, à eux seuls, une autorisation de modifier V2 ou les besoins de préparation.

RÉPONSE À RETENIR

Les trois vérifications portent sur le statut et la traçabilité des étiquettes reçues, le rapprochement des besoins avec les stocks et les autres disponibilités, puis l'identification et la séparation des emballages au poste. OF-241 V2 reste la référence tant qu'aucune instruction du responsable n'a été donnée ; le total arithmétique ne suffit pas à déclarer la préparation prête.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-oia-ucp1---organisation-du-poste-de-travail-08013873
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/oia/capa-oia-ref.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.